

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

**MESURES D'URGENCE POUR ADAPTER LES DISPOSITIONS DU CODE DE COMMERCE
RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS COMMERCIALES DANS LA GRANDE DISTRIBUTION
- (N° 1690)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 43

présenté par
Mme Batho et les membres du groupe Écogiste - NUPES

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.